



225, rue Joseph-Martel
Boucherville (Québec) J4B 1L1
pierre-boucher@csp.qc.ca
Site Web: <http://pierreboucher.csp.qc.ca>

**Procès-verbal
Conseil d'établissement
Mardi 26 octobre 2021 à 18 h 30**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Pierre-Boucher, tenue en présence le 26 octobre 2021, à l'école Pierre-Boucher

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Mathieu Giguère	Président
Monsieur Miguel Vincent	Vice-président
M. André-Philippe Mallette	Membre parent
Madame Diana Foliaco	Membre parent substitut
Madame Geneviève Darveau	Enseignante
Madame Chantal Lavigne	Enseignante
Madame Rachel Gagnon	Technicienne du SDG

SONT ABSENTES :

Madame Pascale Barrette-Lavoie	Membre parent
Madame Audrey Duquette-Rousseau	Membre parent

MEMBRE PUBLIC : Aucun

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Madeleine Harvey	Directrice
Monsieur Philippe Paquin-Goulet	Stagiaire à la direction

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Giguère constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 18 h 36.

En l'absence de deux membres parents, Madame Diana Foliaco est présente à titre de membre parent substitut en remplacement. M. Giguère la remercie pour sa présence.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire

Monsieur André-Philippe Mallette est nommé secrétaire pour la séance.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Miguel Vincent souhaite ajouter à titre de point au Varia, soit Parole au président de l'OPP.

Proposé par Mme Rachel Gagnon et appuyé par Madame Diana Foliaco, l'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021

Monsieur André-Philippe Mallette souligne que le quorum était atteint. Le procès-verbal devrait être modifié en conséquence.

Monsieur Mathieu Giguère souhaite apporter une modification à la proposition d'adoption de l'ordre du jour. Il est prévu que M. Miguel Vincent sera désigné comme proposeur dans le procès-verbal.

Proposé par Chantal Lavigne et appuyé par Madame Geneviève Darveau, le procès-verbal est adopté tel que modifié à l'unanimité.

CE-2021-2022-10

CE-2021-2022-11

5. **Affaires relatives au procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021**

Madame Harvey souligne qu'il n'y a pas de suivi particulier à ce point. Elle fera certains suivis lors de son mot de la directrice.

6. **Parole au public**

7. **ÉTUDE DES DOSSIERS**

7.1 **DÉCISION**

7.1.1 Règles de régie interne du Conseil d'établissement

M. Mathieu Giguère souligne que les règles de quorum ne sont pas conformes aux modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique*. Il réfère à la fiche thématique 13 de la formation obligatoire. Le quorum est atteint si au moins la moitié des membres sont présents et si au moins la moitié des membres parents sont présents.

Madame Harvey souligne aussi qu'elle ajoutera le point sur la déclaration des conflits d'intérêts aux prochains ordres du jour après le point 4.

CE-2021-2022-12

Proposé par Monsieur Mallette et appuyé Mme Gagnon, les règles de régie interne sont adoptées telles que modifiées à l'unanimité.

7.1.2 Évaluation du projet éducatif

Madame Harvey présente l'évaluation du projet éducatif. Il s'agit d'une exigence gouvernementale. Elle présente les objectifs du projet éducatif :

- D'ici juin 2022, développer des compétences en augmentant le taux de réussite en lecture de 1 %. Considérant l'absence d'examens du ministère ou du centre de services en raison de la pandémie, cet objectif n'a pas pu être évalué l'année dernière.
- D'ici juin 2022, au moins 80 % des élèves se sentiront en sécurité à l'école en juin 2022. Après un sondage effectué auprès des élèves en mai 2021, l'objectif est atteint puisque 93 % des élèves se sentent en sécurité à l'école. On continue toutefois à déployer des actions pour améliorer.
- D'ici juin 2022, augmenter à 80 % la qualité des relations entre les élèves. En 2018, 73 % des élèves avaient répondu positivement. En mai 2021, nous avons atteint l'objectif puisque 83 % des élèves ont répondu positivement à cette question.
- D'ici juin 2022, augmenter à 80 % l'appréciation des élèves des relations entre eux et les enseignants. En 2018, 70,3 % des élèves répondent positivement. En mai 2021, après les résultats du sondage, cet objectif est atteint puisque 94 % des élèves ont répondu favorablement à cette question.

Afin de comparer, le sondage est déployé deux fois par année afin de mieux évaluer les résultats.

Les membres parents félicitent l'équipe-école pour l'augmentation des résultats.

En réponse aux questions des membres, Madame Harvey indique que ce sont les premiers résultats liés à l'évaluation du projet éducatif. Il se peut que des résultats diffèrent en raison du changement de contexte, notamment la disparition des bulles classes.

Le tableau d'évaluation du projet éducatif sera transmis aux membres après la réunion. Il sera aussi intégré au rapport annuel et publié sur le site internet de l'école.

CE-2021-2022-13

Proposé par Monsieur Vincent et appuyé par M. Mallette, l'évaluation du projet éducatif est adoptée à l'unanimité.

7.1.3 Normes et Modalités

Madame Harvey présente les documents transmis aux membres avant la réunion, soit les normes et modalités pour chacun des trois cycles. Elle souligne que le seul changement par rapport à l'année dernière est l'ajout d'une deuxième communication écrite aux parents. Aussi, les examens du Ministère et les examens du Centre de services seront réintégrés cette année.

Ces documents seront aussi publiés sur le site internet de l'école.

Aux questions des membres, Madame Harvey souligne que :

- Les règles en place ressemblent aux règles applicables avant la pandémie. Il y a un bulletin de moins, mais le bulletin de janvier sera complet.
- Les communications écrites transmises aux parents devraient être uniformisées.

CE-2021-2022-14

Proposé par Madame Lavigne et appuyé par M. Vincent, les normes et modalités pour les trois cycles sont adoptées à l'unanimité.

7.1.4 Sorties éducatives

Madame Harvey présente le tableau des sorties éducatives prévues cette année qui a été communiqué aux membres avant la réunion. Elle résume chacune des activités détaillées dans le tableau. Certaines activités sont subventionnées par des fonds, certaines sont à coût nul et d'autres seront payées par les parents.

Monsieur Giguère demande de préciser ce qui est facturé aux parents.

Madame Harvey spécifie quelques exemples d'activités facturées aux parents, soit les activités de loisir qui n'ont pas de mission culturelle ou éducative. Lorsque des activités sont facturées aux parents, il y a d'abord un sondage transmis aux parents pour obtenir leur opinion. Lorsqu'un taux d'au moins 80 % est atteint, l'activité a lieu.

Monsieur Giguère se questionne si le Fonds à destination spéciale ne pouvait pas être utilisé pour financer une partie des frais des activités des enfants. Par exemple, un 15 \$ pourrait être investi par enfant.

Madame Harvey indique que ce fonds peut servir à cela. C'est le Conseil d'établissement qui décide de cette mesure. Il faut cependant que les fonds soient distribués également entre les différents cycles. Cela pourrait être une bonne idée.

Madame Lavigne indique que les professeurs qui ont organisé le Course-O-thon devraient être consultés.

Madame Foliaco est plutôt d'avis que ces fonds soient investis pour des activités organisées à l'école pour tous les élèves comme annoncé en marge de l'événement du Course-O-thon.

Madame Harvey souligne que ce ne sont pas toutes les sommes du fonds qui proviennent du course-o-thon.

Madame Foliaco se demande si la répartition des activités entre les années est équitable.

Madame Harvey indique que le tableau détaille des activités pour tous les niveaux. Les initiatives sont tributaires du personnel enseignant.

CE-2021-2022-15

Proposé par monsieur Mallette et appuyé par Mme Lavigne, le calendrier des sorties éducatives est adopté à l'unanimité.

7.1.5 Rapport annuel du CE

Monsieur Giguère indique que le rapport annuel du CE pour l'exercice 2020-2021 a été présenté à l'Assemblée générale annuelle et doit être adopté par des membres du Conseil d'établissement de l'exercice 2020-2021.

À la suite d'un commentaire de Mme Lavigne, il est convenu d'ajouter au prochain ordre du jour la réservation des photographes pour l'année prochaine.

CE-2021-2022-16

Proposé par M. Vincent et appuyé par Mme Gagnon, le rapport annuel du CE pour l'exercice 2020-2021 est adopté à l'unanimité

7.2

DISCUSSION

7.2.1 Formation obligatoire membre du CE

Madame Harvey indique que les nouveaux membres devront visionner les capsules de formation obligatoire et lire les fiches thématiques. Les anciens membres devront visionner les quatre (4) nouvelles capsules de formation obligatoire.

Monsieur Giguère souligne la qualité des formations. Il indique que l'année dernière les fiches thématiques correspondantes aux sujets à l'ordre du jour étaient communiquées aux membres avant chaque séance.

Madame Harvey indique qu'elle poursuivra cette initiative cette année.

Monsieur Giguère demande si les autres membres souhaitent que certaines capsules soient visionnées lors des séances ou qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour pour discuter de notre rétroaction sur le sujet.

Les membres discutent de ce point. Il est convenu que chacun des membres visionne les capsules à la maison et un point sera ajouté à l'ordre du jour avant les points de décision afin de discuter de la formation.

7.3

INFORMATION

7.3.1 Parole au président

M. Giguère est heureux que les réunions aient lieu en présence.

7.3.2 Parole au représentant au comité de parents

Monsieur Giguère a assisté à la réunion du comité de parents le 7 octobre 2021. Tous les postes de l'exécutif ont été pourvus lors de cette réunion. La réunion a permis de présenter le comité de parents et son rôle. Le plan pour cette année sera étudié à une prochaine réunion. La prochaine réunion aura lieu le 28 octobre prochain. Les réunions auront lieu principalement en présentiel.

Madame Harvey se questionne sur l'obligation d'avoir un membre du Conseil d'établissement nommé au comité de parents.

Monsieur Giguère confirme que ce n'est pas obligatoire, mais c'est souhaité afin d'obtenir l'information requise.

7.3.3 Parole aux enseignants

Madame Darveau souligne le départ en congé de maternité d'une collègue.

Madame Lavigne salue l'attribution d'un local à la technicienne en éducation spécialisée. Cela facilite beaucoup son travail et le travail des enseignants.

7.3.4 Parole à la technicienne du service de garde

Madame Gagnon souligne le manque de personnel. Il lui manque trois personnes à la suite de trois départs. Elle doit donc superviser deux groupes sur l'heure du dîner. Elle ne pourra plus agir à titre de ressource pour les éducatrices durant l'heure du dîner. Elle a avisé les parents de cette situation.

Elle transmettra prochainement le bilan des deux premières journées pédagogiques. Elle souhaite vérifier les besoins réels des parents puisque certains enfants inscrits ne viennent pas aux journées pédagogiques. En raison du manque de personnel, il faut s'assurer des réels besoins pour éviter de longues journées de travail.

Madame Foliaco remercie Madame Gagnon pour ses courriels qui sont fort appréciés.

7.3.5 Parole à la direction

Madame Harvey rappelle aux membres qu'un conseil d'élèves a été mis sur pied à l'école. Trois enseignantes (France, Élodie et Karine) organisent les rencontres du conseil d'élèves. Les premières rencontres ont servi à l'organisation de l'Halloween.

Elle discute ensuite du Course-O-Thon. Elle est emballée par l'engouement et la participation du personnel enseignant, des élèves et des parents. Cette journée a aussi contribué à créer un sentiment d'appartenance à l'école. Elle ne connaît pas encore la somme totale recueillie puisque les sommes n'ont pas encore été compilées, mais elle croit que les sommes seront importantes. Elles seront versées au fonds à destination spéciale. Une participation importante était au rendez-vous. Des diplômes et des prix ont été attribués (à la suite de dons d'un parent).

En terminant, Madame Harvey confirme qu'un membre du personnel s'est porté volontaire pour faire passer les tests rapides Covid aux élèves dans un local à cet effet. Cependant, si les enfants sont malades à la maison, ils ne devraient pas se présenter à l'école pour passer un test. Les enfants seront alors retournés à la maison.

8. VARIA

8.1 Parole au président de l'OPP

M. Vincent indique qu'une première rencontre a eu lieu le 12 octobre 2021 à l'école Pierre-Boucher. L'objectif de la rencontre était d'établir le fonctionnement et les objectifs de l'OPP. Il a été convenu de sonder les parents et le personnel enseignant afin de déterminer les besoins et idées de projets dans lesquels l'OPP pourrait s'impliquer.

Le sondage sera préparé par les membres de l'OPP. Il demande si la directrice de l'école pourrait ensuite le transmettre aux parents et

enseignants. Madame Harvey confirme qu'elle pourrait le faire.

Les rencontres auront lieu une fois par mois. La prochaine rencontre aura lieu le 9 novembre. Une page Facebook pourrait être créée pour aider à collecter l'information.

M. Giguère indique que le nom de l'école ne peut pas être indiqué dans le titre de la page Facebook. Cela a fait l'objet de discussions au Comité de parents.

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Mallette propose la levée de l'assemblée appuyée par Monsieur Vincent à 20 h 21.

CE-2021-2022-17

Madeleine Harvey, directrice

Mathieu Giguère, président